

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole maternelle publique Gambetta _ Région Champagne Ardennes _ Département du 08 _ Rethel (08300)
Note de Première Phase (NPP) N° 0080492S_RNPP



Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Gambetta

Ecole maternelle publique Gambetta Rethel (08)

Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 0080492S_RNPP

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS
 RETHEL\RAPPORT\PRO\0080492S_RNPP_V7.DOC

EN

COURS\BRGM_ET\DOSSIERS\10ME155AA_LOT4B_0080492SRNPP_GAMBETTA_BRGM_08

N° DOSSIER	10	ME	155	A	a	ENV	CB	SGe	PIECE	1/1	AGENCE	MARSEILLE
18/04/11	PROV6	C. BERTRAND	N. SOULET	N. DURAND	60+annexes	VERSION PROVISOIRE 6						
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET	SUPERVISEUR	nb. pages	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS						

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

L'école maternelle publique Gambetta (ETS n°0080492S) est située au 2, rue de Montpellier à Rethel, au Sud-Ouest du centre-ville et au Nord-Est d'un parc d'activités et d'industries. Elle se situe à l'extrémité Nord-Est du groupe scolaire « Gambetta », ce dernier comprenant également une école élémentaire (ETS n°0080493T) dans sa partie Sud-Ouest, faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

L'école maternelle publique Gambetta est constituée d'un bâtiment, dont la construction date du milieu du XX^{ème} siècle avec une extension réalisée entre 1974 et 1997. Il s'agit d'un bâtiment sans étage avec un vide sanitaire inaccessible ainsi qu'un sous-sol sous sa partie Nord-Ouest. Le bâtiment s'ouvre sur une cour de récréation recouverte d'enrobé. Des espaces verts sont présents dans la cour et sont accessibles aux enfants.

D'après les informations recueillis lors de l'étape de repérage de la démarche « établissements sensibles » (étape 2), le groupe scolaire Gambetta auquel appartient l'établissement (ETS) serait implanté en bordure Nord-Est d'un site BASIAS (CHA0802102) adressé au 4, rue de Montpellier. Ce site accueillait une station-service ANTAR aujourd'hui devenue station-service TOTAL avec maintien de l'activité historique. Une activité de garage mécanique est également exercée sur le site, mais non référencée dans BASIAS.

Selon les photographies aériennes historiques IGN et selon les divers témoignages, le groupe scolaire Gambetta aurait été construit environ 20 ans avant l'installation de l'activité du site BASIAS, sur des terrains ayant accueilli des bâtiments dont l'usage n'a pas été déterminé.

La parcelle du site BASIAS est actuellement occupée par un bâtiment comprenant un magasin au Sud et un garage mécanique au Nord. A l'Est, le bâtiment s'ouvre sur une aire de distribution de carburant. Le stockage souterrain d'hydrocarbures est actuellement réalisé en partie Nord du site mais a été réalisé au Sud par le passé.

L'ETS étudié est situé à environ 40 m au Nord du site BASIAS.

Trois autres sites ont été recensés dans le proche environnement de l'ETS comme étant susceptibles d'influencer la qualité des milieux au droit de l'ETS : le site

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

BASIAS CHA0802090 « coopérative laitière » dont la localisation précise n'a pas été retrouvée, le garage MOTORCRAFT à 50 m au Sud-Est et le garage CITROEN à 80 m au Sud-Ouest de l'ETS.

Les principaux traceurs des activités réalisées sur ces sites sont les Métaux Lourds, les Hydrocarbures totaux, les COHV et les BTEX.

La voie d'exposition potentielle prise en compte pour les enfants de 3 à 6 ans de l'ETS, compte tenu :

- de sa contiguïté avec le site BASIAS CHA0802102,
- de la nature des anciennes activités potentiellement présentes à proximité immédiate de l'ETS ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes pour partie volatiles,
- du transfert possible via la nappe alluviale, présente à environ 3 m/TN², d'une éventuelle pollution du BASIAS vers l'ETS,

est :

- l'inhalation de composés volatils issus des sols dans l'air ambiant à l'intérieur du bâtiment.

La voie d'exposition par ingestion de sols n'a pas été retenue car le site BASIAS n'est pas superposé à l'ETS.

Compte tenu des informations collectées, de la configuration du site, de la présence potentielle de substances volatiles au droit de l'ensemble du site, nous proposons que cet **établissement fasse l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (Phase 2)** à l'issue de la Phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 concerne l'air du sol (substances volatiles).

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

² Terrain Naturel